

Image not found or type unknown



## Reçu de quittance de loyers

Par **mohican**, le **09/02/2011 à 21:01**

Bonjour, cela fait 26 mois que je suis locataire et que je ne reçois jamais de quittance de loyers! Pas de VMC non plus; ils ne veulent pas ? parce-que j'ai manqué à quelques loyers! est-ce normal? ais-je droit à un recours? MERCI A VOUS

Par **mimi493**, le **09/02/2011 à 23:13**

La quittance, vous devez demander à en avoir. Le bailleur n'a pas à en fournir si le locataire n'en demande pas. Si le logement n'a pas de VMC, ils ne peuvent pas en installer une (c'est un équipement global dans l'immeuble)